Ain

Immergé pendant un an dans une forêt, ce biologiste s'alarme

Mycologue de renom et directeur de recherche à l'Inrae, Francis Martin a passé une année entière dans une forêt ancienne de Lorraine. Il en a tiré un livre dans lequel il s'alarme des effets du changement climatique. Il animera une conférence sur le lien entre arbre et champignons ce jeudi 22 octobre.



Francis Martin a passé un an dans une forêt pour observer la multitude des organismes vivants qui la peuplent à chaque saison. Photo Pascale Frey-Klett

Francis Martin, biologiste et mycologue de renommée internationale, directeur de recherche émérite à l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) et auteur du livre *Entrer en forêt* sera, ce jeudi 22 octobre, au Domaine de la Garde à Bourg-en-Bresse.

Pendant une année entière, il s'est immergé dans une ancienne forêt lorraine, au rythme des saisons. Après avoir appris à lire les arbres à travers leur génome, il a voulu « les observer paisiblement, assidûment et minutieusement », avec pour compagnie un vieux hêtre centenaire et les microcosmes qui s'intriquaient autour de lui.

« Tout est lié »

Le constat est clair : le dérèglement climatique endommage la forêt. Les scolytes, creuseurs de galeries sous les épicéas assoiffés, prolifèrent, et les hêtres meurent par le haut, roussis par les chaleurs de l'été… L'homme, considérant la forêt comme un gisement à exploiter avec des coupes sauvages et une uniformisation des peuplements, contribue à l'épuisement des sols.

Dans son livre, aussi scientifique que poétique, Francis Martin entraîne le lecteur dans le monde vivant des champignons et de leurs réseaux souterrains, des arbres et de leurs alliances, des mousses, des insectes et des milliers d'organismes où amitié et cruauté existent dans une fabuleuse diversité. *Entrer en forêt* nous invite à découvrir la complexité du vivant, à comprendre les menaces qui pèsent sur nos forêts et, surtout, à apprendre à les regarder autrement car « les arbres respirent pour nous ».

Pour son intervention centrée sur les champignons, Francis Martin montrera que « tout est lié, l'arbre au champignon, le champignon au sol, le sol à la pluie, la pluie au climat et le climat à nos choix ». Les champignons se raréfient, d'autres migrent vers d'autres régions, les récoltes sont plus modestes… Il est temps de prendre conscience que les arbres comme les champignons ne sont pas des marchandises mais des êtres vivants à part entière.

● **De notre correspondante Josette Besset**

Jeudi 22 octobre à 15 heures, Francis Martin animera une sortie champignons dans la forêt du domaine de la Garde et, à 19 heures, il fera une conférence intitulée "Arbres et champignons : une alliance ancestrale". Au Domaine de la Garde, 27 chemin des Narcisses , Bourg-en-Bresse. Inscription obligatoire à : info@domainedelagarde.fr. Participation aux frais : 15 € par adulte.

AIN16 - V1

AVIS

Enquêtes publiques

PRÉFECTURE DU JURA

Avis d'enquête publique

Arrêté préfectoral n° DCL-BRGAE-39-20260925-001 portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de la société FONTENAT GRANULATS VICAT FGV concernant le renouvellement, l'extension et l'approfondissement d'une carrière de roches calcaires sur la commune de Val d'Epy
Rubrique ICPE : 2510-1 - Exploitation de carrière ou autre extraction de matériaux
La société FONTENAT GRANULATS VICAT - FGV sollicite une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale concernant le renouvellement, l'extension et l'approfondissement de la carrière de roches calcaires qu'elle exploite sur la commune de Val d'Epy, aux lieux-dits « Belle Garde », « Les Beaux Regards », « Combe des Chênes » et « Pouillard ».
La demande porte sur une durée de 30 ans, dont 29 années d'extraction et une dernière année consacrée à la remise en état du site.
Le projet porte sur une superficie totale de 251 480 m2, dont 168 793 m2 en renouvellement et 82 687 m2 en extension.
La production annuelle moyenne sollicitée est de 200 000 tonnes, avec un maximum de 250 000 tonnes par an, pour une production totale de 5 800 000 tonnes de matériaux commercialisables.
Le projet comprend également une installation de broyage-concassage-criblage d'une puissance totale de 1 300 kW, ainsi qu'une aire de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes d'une superficie maximale de 20 000 m2.
Il prévoit enfin l'accueil de déchets inertes extérieurs à hauteur de 100 000 tonnes par an en moyenne, dans le cadre de la remise en état du site.
Les communes comprises dans le périmètre concerné par le projet et consultées pour avis sont Broissia, Les-Trois-Châteaux, Montfleur, Val d'Epy, Val Suran, dans le département du Jura, ainsi que Coligny, Courmangoux, Pouillat, Salavre et Verjon, dans le département de l'Ain.
Toute information relative au projet peut être demandée auprès de FONTENAT GRANULATS VICAT, auprès de Monsieur Thomas COBESSI, chef de secteur foncier, par téléphone au 04 76 97 82 66/ 06 10 70 35 82, ou par courriel à thomas.cobessi@vicat.fr.
L'enquête publique se déroulera pendant 32 jours consécutifs, soit du vendredi 16 octobre 2026 à 9h00 au lundi 16 novembre 2026 à 16h00, à la mairie de Val d'Epy aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Par décision n° E26000047 en date du 19 août 2026 du président du tribunal administratif de Besançon, M. Christian GIRARDI est désigné commissaire-enquêteur sur ce dossier. M. Jean CARRON est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.
Le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes :
- en version papier à la mairie de Val d'Epy aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- en version papier à la préfecture du Jura uniquement sur rendez-vous (03.84.86.85.55) ;
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-numerique.fr/extension-carriere-val-epy ;
- sur le site internet de la préfecture du Jura : https://www.jura.gouv.fr, rubrique : Accueil > Publications > Annonces et avis > Enquêtes publiques > Autorisation environnementale > ICPE > Carrière FGV - Val d'Epy ;
- sur le site internet de la préfecture de l'Ain : https://www.ain.gouv.fr, rubrique : Accueil > Publications > Enquêtes publiques > Installations classées pour l'environnement > Carrière FGV - Val d'Epy.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :
- soit sur le registre d'enquête publique établi sur les feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, disponible aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Val d'Epy ;
- soit sur le registre dématérialisé : https://www.registre-numerique.fr/extension-carriere-val-epy ;
- soit par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Val d'Epy, 42 rue de l'Église-Épy, 39160 Val-d'Épy, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- soit directement auprès du commissaire-enquêteur qui se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Val d'Epy, aux jours et heures cités ci-dessous.
Permanences du commissaire-enquêteur en mairie de Val d'Epy :
- Mardi 20 octobre 2026 de 10h00 à 12h00 ;
- Vendredi 30 octobre 2026 de 10h30 à 12h30 ;
- Lundi 16 novembre 2026 de 14h00 à 16h00 ;
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :
- à la préfecture du Jura - BRGAE ;
- à la mairie de Val d'Epy ;
- sur le site internet de la préfecture du Jura.
L'autorité compétente pour prendre les décisions liées au projet est le préfet du Jura.
À l'issue de l'enquête, le préfet du Jura pourra prendre un arrêté d'autorisation environnementale ou une décision de refus.

517488900

COMMUNE DE SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS

Avis d'enquête publique portant sur les projets de modifications n°2-3 et 4 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°2026/78 en date du 19/10/2026, la Maire de la commune de Saint-Triviersur- Moignans a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur les projets de modifications n°2-3 et 4 du Plan Local d'Urbanisme pour une durée de 30 jours consécutifs du mardi 10 novembre 2026 à 9 h au mercredi 9 décembre 2026 à 11 h.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Saint-Triviersur-Moignans, mardi 10 novembre 2026 à 9 h au mercredi 9 décembre 2026 à 11 h, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi et jeudi de 14 h à 17 h, le mercredi de 14 h à 18 h, et le mardi et vendredi de 8 h 30 à 12 h.
Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune :
www.mairie-sainttriviersurmoignans.fr
rubrique « Enquête publique ».
Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellementses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, 1, Place de l'hôtel de ville, 01990 SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS, ou par mail à secretariat@mairie-stm.fr
Monsieur Michel PROTSENKO a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.
Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie :
- le mardi 10 novembre 2026 de 9 h à 11 h,
- le vendredi 20 novembre 2026 de 9 h à 11 h,
- et le mercredi 9 décembre 2026 de 9 h à 11 h.
A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La Maire,
Chrystèle CUENCA.

520088000

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

MAISON HARMONIE

SASU au capital de 1000 €
115 ROUTE DU COLOMBIER, 01540 Perrex

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 octobre 2026, à PERREX.
Dénomination : **MAISON HARMONIE**.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 115 ROUTE DU COLOMBIER, 01540 Perrex.
Objet : La conception, l'étude et la réalisation de projets d'aménagement intérieur et de décoration intérieur, comprenant notamment le diagnostic, l'analyse des besoins, la conception des espaces, l'élaboration de projets, ainsi que l'accompagnement jusqu'à leur réalisation.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Dans les conditions statutaires et légales.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Madame Justine PERRET 115 ROUTE DU COLOMBIER 01540 Perrex.
La société sera immatriculée au RCS de Bourg en Bresse.

Pour avis.
Le Président

520258000

Vie des sociétés
Euro Légales
ebra GROUPE
Incarner des Engagements Innovants avec les Professionnels du Droit et du Chiffre
Publication des formalités
Plateforme de publication nationale
Contacter votre conseillère Sandra Vicente : 06 31 60 66 07 | sandra.vicente@ebra.fr

La Voix de l'Ain

AVIS IMPORTANT

Pour le département de l'Ain, le tarif des annonces légales est fixé par l'arrêté du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, à **0,189 €** du caractère et à un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitutions, modifications, de dissolution et liquidations, non dissolution ainsi que les procédures collectives et changement de nom patronymique.

Annonces administratives

Saint Trivier sur Moignans

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS

Avis d'enquête publique portant sur les projets de modifications n°2-3 et 4 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°2026/78 en date du 19/10/2026, la Maire de la commune de Saint-Trivier-sur-Moignans a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur les projets de modifications n°2-3 et 4 du Plan Local d'Urbanisme pour une durée de 30 jours consécutifs **du mardi 10 novembre 2026 à 9 h au mercredi 9 décembre 2026 à 11 h**.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, mardi 10 novembre 2026 à 9 h au mercredi 9 décembre 2026 à 11 h, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi et jeudi de 14 h à 17 h, le mercredi de 14 h à 18 h, et le mardi et vendredi de 8 h 30 à 12 h.
Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : **www.mairie-sainttriviersurmoignans.fr** rubrique «Enquête publique». Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, 1, Place de l'hôtel de ville, 01990 SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS, ou par mail à **secretariat@mairie-stm.fr**
Monsieur Michel PROTSENKO a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.
Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie :
- le mardi 10 novembre 2026 de 9 h à 11 h,
- le vendredi 20 novembre 2026 de 9 h à 11 h,
- et le mercredi 9 décembre 2026 de 9 h à 11 h.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La Maire,
Chrystèle CUENCA.
26191760

Confiez-nous vos annonces légales
La Voix de l'Ain
CONSEILS
DEVIS
ATTESTATION
04 74 23 80 70

PRÉFET DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

au titre de l'article L.181-10-1 du code de l'environnement
Demande d'autorisation environnementale présentée par la société TFM Collecte Centre, dont le siège social est situé allée des roseaux – Parc d'activités de Montfray - 01480 FAREINS en vue d'exploiter une installation de broyage de pneumatiques usagés sur son site existant situé allée des roseaux – Parc d'activités de Montfray à FAREINS

L'activité précitée répertoriée sous les rubriques n° 2791-1, 2663-2-b et 2714-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) est soumise au régime de l'autorisation au titre du code de l'environnement - Livre V - Titre 1er.
Une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) sur le projet susvisé, dispensé d'évaluation environnementale, d'une durée de trois mois aura lieu **du lundi 9 novembre 2026 à 8H00 au mercredi 10 février 2027 à 18H00 inclus.**
Elle sera conduite par M. Jean DUPONT, désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Gérard MAILLE, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier mis à la consultation du public est composé du dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la société TFM Collecte Centre, accompagné notamment d'une étude d'incidence environnementale. **En cours de consultation, s'ajouteront au dossier, le cas échéant, les informations complémentaires transmises par le pétitionnaire à la demande du préfet.**
Pendant la durée de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable :
- sur le site internet dédié à la consultation, accessible à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/7752/**
- sur support «papier» à la mairie de FAREINS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (sauf jours fériés), ainsi qu'à la préfecture de l'Ain, bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées, sur demande préalable adressée à **pref-environnement@ain.gouv.fr**

Pendant la durée de la consultation, toute personne pourra formuler des observations et propositions :
- sur le registre dématérialisé disponible sur le site dédié à la consultation mentionné ci-dessus,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **consultation-du-public-7752@registre-dematerialise.fr**
- par courrier postal adressé à la préfecture de l'Ain, Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées, à l'attention de M. Jean DUPONT - commissaire enquêteur (réf. ICPE/TFM Collecte/VM), 45 avenue Alsace Lorraine, 01012 BOURG-EN-BRESSE Cedex.

Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de la consultation, soit au plus tard le mercredi 10 février 2027 à 18H00.
Les observations et propositions du public, adressées par voie postale, ou par tout autre moyen que par voie électronique, sont consignées par le commissaire enquêteur, sur le site internet dédié à la consultation, mentionné ci-dessus.
Tout au long de la consultation, seront rendus public sur ce site internet les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, ou à défaut l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis. Seront également rendues publiques les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.
Le commissaire enquêteur organisera deux réunions publiques en présence du pétitionnaire, à la salle du Conseil municipal, dans les locaux de la mairie de FAREINS :
Réunion d'ouverture : le vendredi 20 novembre 2026 de 17H00 à 19H00
Réunion de clôture : le mercredi 3 février 2027 de 17H00 à 19H00
Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie de FAREINS le mercredi 13 janvier 2027, de 16H00 à 18H00 durant laquelle le public pourra communiquer ses observations et propositions.
Des questions pourront être adressées au commissaire enquêteur via le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à la consultation.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet dédié à la consultation mentionné ci-dessus, au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette consultation est une autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour prendre la décision.

26191669

Saint Trivier sur Moignans

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS

Avis d'enquête publique portant sur le projet de mise à jour du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de zonage d'assainissement des eaux pluviales

Par arrêté n°2026/74 en date du 28/09/2026, la Maire de la commune de Saint-Trivier-sur-Moignans a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de mise à jour du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de zonage d'assainissement des eaux pluviales **pour une durée de 15 jours consécutifs du lundi 19 octobre 2026 à 14 h au lundi 2 novembre 2026 à 17 h.**
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, **du lundi 19 octobre 2026 à 14 h 00 au lundi 2 novembre 2026 à 17 h 00**, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi et jeudi de 14 h à 17 h, le mercredi de 14 h à 18 h, et le mardi et vendredi de 8 h 30 à 12 h.
Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : **www.mairie-sainttriviersurmoignans.fr** rubrique «Enquête publique».
Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, 1, Place de l'hôtel de ville, 01990 SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS, ou par mail à **secretariat@mairie-stm.fr**
Monsieur Michel PROTSENKO a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.
Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie :
- le lundi 19 octobre 2026 de 14 h à 17 h,
- le mercredi 21 octobre 2026 de 14 h à 16 h,
- et le vendredi 30 octobre 2026 de 9 h à 11 h.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La Maire, Chrystèle CUENCA.
26190414

La Voix de l'Ain
LISEZ, CLIQUEZ SUR
WWW.LAVOIXDELAIN.FR

PRÉFET DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application de l'article L.181-10 du Code de l'environnement

Par arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2026, a été décidée **l'ouverture d'une enquête publique unique du 19 octobre 2026 à 8h30 au 20 novembre 2026 à 12h00, sur le territoire de la commune de LOYETTES concernant :**
- la demande d'autorisation environnementale pour poursuivre et étendre l'exploitation d'une carrière alluvionnaire en eau, d'une installation de traitement et d'une station de transit de matériaux situées sur le territoire de la commune LOYETTES, présentée par la SAS NEXSTONE, dont le siège social est situé 1 Rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris
- une déclaration de projet pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Loyettes afin de permettre la réalisation du projet au titre du code de l'urbanisme, présentée par la commune de Loyettes.

Mme Claire MORAND, Ingénieure, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Mme Laurence LEMAITRE en qualité de commissaire-enquêteur suppléante.
La commissaire-enquêteur recevra les observations et les propositions du public à LOYETTES, où elle effectuera des permanences à la Salle des mariages de la mairie :
- le vendredi 23 octobre de 10h00 à 12h00
- le jeudi 5 novembre de 16h30 à 18h30
- le vendredi 20 novembre de 10h à 12h

Les pièces des dossiers, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale accompagné du mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale, sont mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :
- en mairie de LOYETTES aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés), en versions papier et informatique,
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique unique, à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/5900/**
- sur un poste informatique disponible au bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), sur rendez-vous.

Un registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par la commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations et les propositions des parties intéressées, restera déposé en mairie de LOYETTES pendant la durée de l'enquête et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).
Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/5900/**
Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : **enquete-publique-5900@registre-dematerialise.fr**
Les observations et les propositions du public transmises par voie électronique pendant la durée de l'enquête publique, seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé **https://www.registre-dematerialise.fr/5900/**
Les observations et les propositions des parties intéressées peuvent également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de LOYETTES, pendant toute la durée de l'enquête. Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de l'enquête publique, soit le 20 novembre 2026 à 12h00.
Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire-enquêteur lors des permanences, seront tenues à la disposition du public en mairie de LOYETTES et seront intégrées au registre de l'enquête publique dans les meilleurs délais du 19 octobre au 20 novembre 2026 inclus.
Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain.
Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact auprès du responsable de projet de la SAS NEXSTONE, Monsieur LESBATS Tom à l'adresse suivante : tom.lesbats@colas.com et au numéro de téléphone : 06.60.28.84.75
A l'issue de la procédure :
- le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour statuer sur les demandes d'autorisation environnementale (décision d'autorisation assortie de prescription ou refus)
- le conseil municipal de LOYETTES se prononcera par délibération sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfecture ou en mairie de LOYETTES du rapport unique et des conclusions du commissaire-enquêteur au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces éléments feront également l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet dédié à la consultation et sur le site internet de la préfecture pendant un an.

26190151

La Voix de l'Ain

LA VOIX DE L'AIN est un hebdomadaire édité par la SAS H.C.R.
Siège social : 18 bis, rue Lalande - 01003 Bourg-en-Bresse - Tél. 04 74 23 80 50
www.lavoixdelain.fr - courriel : redaction@voixdelain.fr

Associé	**SOGEMEDIA**
	Président
	Jean-Pierre de Kerraoul, Directeur général
Directeur	**Nicolas BERNARD**
Rédactrice en chef	**Corinne GARAY**
Publicité locale	**Tél. 04 74 23 80 77 - publicite@voixdelain.fr**
Publicité nationale	**Espace PHR, 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris - Tél. 01 45 23 98 00**
Abonnement 1 an	**Papier 90€**
Commission paritaire	**0927 C 79933**

PEFC 10-31-2589

ISSN : Éd. A - 2553-9477 / Éd. B - 2553-937 / Éd. C - 2554-0920 / Éd. D - 2554-0939 / Éd. E - 2742-3050 / Éd. F - 2780-3554
Impression édition Bresse : **Digitaprint**
Origine du papier : France
Taux de fibres recyclées ; 100% Ecolabel européen du fournisseur sur ce papier n° FI/37/001 - PTot 0,011 kg/t
Impression autres éditions : **DIGITAPRINT - AVESNE-SUR-HELPE**
Origine du papier : France/Norvège - Certification papier produit à partir de fibres IFCGD - Ptot 0,022
(Issus de Forêts Certifiées Gérées Durablement)